

STRASBOURG ELSAU - ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Tranches de Quotient Familial	T1 0-400	T2 401-750	T3 751-990	T4 +990
<u>Accueil du Soir</u>				
Soir après l'école (16:30-18:30)	1,3	2,0	2,7	3,1
Soir Forfait 4 jours	18,2	28,0	37,8	43,4
<u>Mercredi</u>				
Mercredi Journée (08:30-18:00)	3,0	3,5	4,0	4,5
Forfait mensuel mercredis journée	10,5	12,3	14,0	15,8
<u>Vacances</u>				
Journée (08:30-17:30)	6,1	7,2	8,3	9,4
1/2 journée sans repas (08:30-12:00 / 14:00-17:30)	3,1	3,5	4,0	4,4
1/2 journée avec repas (08:30-14:00 / 12:00-17:30)	4,9	5,6	6,3	7,0
Vacances Forfait 5 jours	27,5	32,5	37,5	42,5
Vacances Pass 3 semaines ou 15 jours sans sortie*	8,2	9,8	11,2	12,8
Vacances Pass 4 semaines ou 20 jours sans sortie*	11,0	13,0	15,0	17,0
Vacances Pass 5 semaines ou 25 jours sans sortie*	13,7	16,3	18,7	21,3

Les tarifs sont établis en fonction des Quotients Familiaux établis par la CAF. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

La formule annualisée est un forfait payé mensuellement. Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime.

Le forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre (base d'une année scolaire).

Une réduction de 10% s'applique pour le deuxième enfant inscrit de la famille, une réduction de 20 % s'applique à partir du troisième enfant de la famille.

*Le Pass vacances est valable pour 3, 4 ou 5 semaines complètes sur le temps des petites ou des grandes vacances (sorties comprises) ou pour 15 jours ou 20 jours de vacances au choix (sans sortie). Le pass est utilisable pour les semaines de vacances sur le temps de l'année scolaire du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Aucun report de semaines ou de jours non consommés ne pourra être effectué sur l'année suivante. Le pass vacances fonctionne sur le principe d'un forfait payable mensuellement sur 10 mois de septembre à juin.

Pass semaines : Une semaine entamée est une semaine déduite.

Pass jours : les jours sont utilisables sur les périodes de vacances, le coût de la sortie est à ajouter en fonction des activités.

Le choix du pass semaine ou jours s'effectue avant le 30 septembre de l'année en cours et est définitif pour l'année scolaire.

Les sorties / activités spécifiques sont facturées au prix de 5 €. Ce forfait est valable pour toutes les activités ou sorties organisées en temps périscolaire ou pendant les vacances.